

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

En application de l'article R121-19 du code de l'environnement issu du décret n°2017-626 du 25 avril 2017 et modifié par décret n°2018-1217 du 24 décembre 2018

Relative au projet de parc éolien sur les communes de BERLATS, ESPERAUSSES et VIANE, dit projet du Puech Moncamp

1. Objet de la concertation

Cette concertation préalable concerne le projet de parc éolien du PUECH MONCAMP sur les communes de Berlats, Espérausses et Viane dans le département du Tarn. Ce projet est porté par une société dédiée dénommée FERME EOLIENNE DU PUECH MONCAMP, filiale à 100% de SAMEOLE, elle-même filiale à 100% du groupe ENGIE.





Les communes concernées sont Berlats, Escroux, Espérausses, Fontrieu, Gijounet, Lacaune, Lacaze, Le Masnau-Massuguiès, Senaux et Viane. Ainsi, du 18 novembre 2019 au 03 décembre 2019, cette concertation préalable est organisée pour continuer d'informer la population des principales caractéristiques du projet éolien, d'échanger avec le porteur de projet, et de lui permettre de s'exprimer.

2. Initiateur de la concertation

La concertation préalable du public est à l'origine de FERME EOLIENNE DU PUECH MONCAMP, filiale de SAMEOLE. La concertation préalable n'est pas placée sous l'égide d'un garant. Elle sera menée par Sylvain ARMAND, chef de projets chez SAMEOLE.

3. Durée et modalités de la concertation

La concertation aura lieu du 18 novembre 2019 au 03 décembre 2019 inclus, soit 15 jours. Le dossier de concertation sera mis à disposition du public dans les mairies concernées.

Le public est invité à s'informer et s'exprimer du 18 novembre 2019 au 03 décembre 2019 inclus	
En Mairie pendant les permanences 	Des permanences du porteur du projet auront lieu dans les communes de BERLATS, ESPERAUSSES et VIANE : <ul style="list-style-type: none"> • Berlats (salle communale) – Lundi 18 novembre 2019 de 14h à 18h • Espérausses (salle des fêtes) – Vendredi 22 novembre 2019 de 9h à 13h • Viane (mairie) – Vendredi 29 novembre 2019 de 14h à 18h
En Mairie sur registre 	Mairie de Berlats, ouverte le : lundi de 14h à 18h et jeudi de 9h à 15h Mairie d'Espérausses, ouverte les : mardi et vendredi de 9h à 15h Mairie de Viane, ouverte les : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h, le jeudi de 13h30 à 17h
Sur Internet 	ENGIE Green France : http://engie-green.fr/actualites/concertations-prealables-cours/
Par voie postale 	SAMEOLE – Projet Puech Moncamp – 4, rue Bernard Ortet – 31 500 Toulouse

Le bilan de la concertation préalable et les mesures jugées nécessaires pour en tirer les enseignements seront publiés dans les trois mois suivant la fin de la concertation préalable sur le site :

<http://engie-green.fr/actualites/concertations-prealables-cours/>